

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
DE LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THESEE**

**COMPTE RENDU REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf Janvier, à seize heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 janvier 2021, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de Monthou-sur-Cher, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : Mme POUILLAIN Anne-Laure, MM. MARINIER Jean-François – BOUCHER Jean-Claude – YOUST Johnny – ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – LAVEYSSIERE Hervé – ARMAND Hubert, Titulaires,

Excusés ayant donné un pouvoir : M. CHARLUTEAU Daniel donne pouvoir à M. YOUST Johnny,

Absents excusés : MM. TROTIGNON Michel, BRAULT Jean-Luc, GILLET Jean-Luc

La séance est ouverte à 16h15.

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. ARMAND Hubert est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION – MARCHÉ DE SECTORISATION

En 2017, le SIAEP de La Vigne aux Champs avait engagé une première phase de travaux de sectorisation sur 10 secteurs distincts.

L'étude de connaissance et de gestion patrimoniale qui a suivi, a préconisé un renforcement de cette sectorisation, par la pose de 20 débitmètres complémentaires, télégérés et raccordés au système existant.

L'entreprise AQUALIA est le porteur du groupement missionné pour ce projet.

Le groupement se compose de trois entreprises, AQUALIA, HABERT et RTC. La répartition financière entre ces trois entreprises sera la suivante :

- AQUALIA = 68.801,00 € HT
- RTC = 71.910,11 € HT
- HABERT = 116.975,00 € HT

Aucune autre entreprise n'a répondu à notre marché.

Sur ce projet, le SIAEP peut espérer une subvention à hauteur de 70%. Le reste à charge serait donc d'environ 80.000 euros HT.

Le cabinet DUPUET a été choisi pour nous accompagner dans la mission de maîtrise d'ouvrage.

Les membres du conseil syndical ont voté à l'unanimité afin d'autoriser le président à signer ce nouveau marché de sectorisation ainsi que tout document qui y serait associé.

**DELIBERATION – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES FACTURES
D'INVESTISSEMENT**

Des dépenses d'investissement initialement prévues dans le budget primitif 2020 pourraient être réalisées sur l'exercice 2021, avant le vote du nouveau budget.

Il convient donc d'autoriser le SIAEP de La Vigne aux Champs à effectuer des dépenses à compter du 31 décembre 2020 et avant le vote du prochain budget primitif.

Ces dépenses ne pourront pas dépasser 25% de la valeur définie dans le budget primitif au compte 2156, à savoir 41.368,38 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical autorisent le SIAEP, jusqu'au vote du budget 2021, à mandater des factures d'investissement à hauteur de 25% du montant initialement prévu au compte 2156 dans le budget primitif 2020.

DELIBERATION – CONVENTION CADRE – PRESTATIONS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE VALLIERES-LES-GRANDES

La commune de Vallières-les-Grandes, dans un souci de bonne gestion de son service et de son réseau d'eau potable, souhaite confier au SIAEP de La Vigne aux Champs, la gestion de ses travaux de branchement d'eau potable ainsi que des fuites.

Afin de cadrer au mieux ce partenariat, une convention ainsi qu'un contrat devront être rédigés entre le SIAEP et la commune de Vallières-les-Grandes.

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Les prestations effectuées par le SIAEP seront facturées à la commune, sur la base de devis.

Les DICT devront être gérées par le SIAEP et par la commune.

Le contrat devra stipuler que le SIAEP assure l'hébergement sur son serveur de la télésurveillance de Vallières-les-Grandes.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical valident la rédaction d'une convention cadre et d'un contrat entre les deux structures afin de consolider ce partenariat.

DELIBERATION – CONVENTION – TRAVAUX LOTISSEMENT DE LA CHEVRIERE A PONTLEVOY

Le SIAEP de la Vigne aux Champs prévoit des travaux de renforcement du réseau d'eau potable afin d'alimenter le lotissement de La Chevière à PONTLEVOY.

Ce projet est inscrit dans le cadre des nouveaux objectifs communaux.

L'entreprise AQUALIA a été retenue pour la réalisation de ces travaux, dont le montant s'élève à 61.900,00 € HT.

Sur ce projet, une participation conjointe de la mairie de Pontlevoy et du SIAEP de La Vigne aux Champs est prévue.

La participation de la mairie de Pontlevoy s'élèverait à 28.484,00 € HT.

Afin que les factures éditées par l'entreprise puissent être prises en charge dans de bonnes conditions par la trésorerie, il convient de rédiger une convention entre les deux collectivités, qui serait signée au plus tard au mois de février.

Les membres du conseil syndical, à l'unanimité, autorisent le président à rédiger et signer cette convention.

M. ARMAND Hubert souhaite préciser que ces travaux étaient normalement prévus sur notre budget 2020. Des fouilles archéologiques ont retardé le projet.

QUESTIONS DIVERSES :

* Dates des réunions à venir :

- Jeudi 21 janvier 2021 : Réunion des vice-présidents – orientations budgétaires

- Jeudi 04 février 2021 : Conseil syndical – Orientations budgétaires

Ce conseil se déroulera dans la salle du conseil municipal ou dans la salle des fêtes de Monthou, à 17h30.

Cela vous sera précisé dans la convocation.

- Jeudi 11 février 2021 : Réunion des vice-présidents – Préparation du budget 2021

* Projets de travaux communaux :

- Thenay : Travaux dans la Rue des Soupirs sur 800m – Projet 2022

- Monthou : Projet Cœur de Ville sur 50 m – Projet 2022
- Noyers : Projet Cœur de Ville – Rénovation Avenue Principale – Projet 2022

* Gestion de la facturation avec la trésorerie :

M. VIGUIE nous a fait part des soucis de gestion de nos factures par la trésorerie. Notre système de facturation au trimestre rend difficile le traitement de nos factures.

Devons-nous revenir à une facturation semestrielle ? Avec une forte incitation à la mensualisation ?

Un courrier d'information pour nos abonnés est en cours de rédaction.

Un paragraphe d'information sur la mensualisation sera ajouté. Les abonnés le souhaitant, seront invités à nous transmettre leur RIB.

La séance a été levée à 17h30